MARNEetGONDOIRE
communauté d'agglomération

Le 20 juin 2022

EPA Marne
5, boulevard Pierre Carle
BP 01 Noisiel
77426 MARNE LA VALLE Cedex 2

Direction des Services Techniques
Service eau Potable Assainissement Réseaux de Chaleur
Affaire suivie par : Julien BREZILLON
01 60 35 43 91 – julien.brezillon@marneetgondoire.fr

Objet : ZAC de la Rucherie à Bussy-st-Georges

Monsieur le Directeur,

Sur la base du projet de dossier Loi sur l'Eau modifié et transmis (indice C) par vos services le 17 juin dernier, je vous confirme l'accord de principe de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire pour le raccordement des ouvrages d'assainissement et de gestion des eaux pluviales urbaines, projetés pour la ZAC de la Rucherie à Bussy-Saint-Martin, sur les ouvrages existants, propriétés de la CAMG.

Toutefois, le raccordement des eaux usées de cette future ZAC reste également soumis à l'autorisation du Siam (Syndicat d'Assainissement de Marne la Vallée) responsable de la station d'épuration de Saint Thibault des Vignes.

Les eaux issues des rabattements de nappes, durant la phase de travaux, pourront être déversées dans les réseaux de gestion des eaux pluviales, sous réserve du respect des prescriptions imposées par le service assainissement de la CAMG.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président de Marne et Gondoire
Jean Paul MICHEL

C.A. Marne et Gondoire 77 (S. et M.) N° 05

signé électroniquement